

ANNEXE 3
FRAIS DE SCOLARITE
Avec subvention spagje révisé janvier 2025

FRAIS D'INSCRIPTION:

A) 40\$ (NON-REMBOURSABLE)

Un chèque ou transfert électronique séparé des frais de scolarité

****L'inscription sera complète seulement lorsque nous aurons reçu les frais d'inscription A) en plus des frais de scolarité B) ou le transfert électronique**

FRAIS DE SCOLARITE: MODE DE PAIEMENT:

B) Un chèque daté du 1er de chaque mois à partir du 1er septembre

au 1er juin ou transfert bancaire avant le 1^{er} de chaque mois de septembre à juin.

(Paiement de septembre : soustraire 40\$ (frais d'inscription))

PROGRAMME DU MATIN (9:00 à 12:00) (8 :30 à 11 :30)

Casa : 346\$ Bambins : 429\$

PROGRAMME JOURNEE ALLONGEE (9:00 à 3:30)

Casa : 446\$ Bambins : 446\$

PROGRAMME JOURNEE COMPLETE (8:00 à 4:30)

Casa : 446\$ Bambins : 446\$

REMBOURSEMENT:

La direction de l'école doit être avisée, par écrit, du retrait d'un enfant deux mois d'avance. Deux paiements seront retenus si la direction de l'école n'est pas avisée ou avisée après la date limite.

****Si l'inscription est annulée avant le début de l'année scolaire, les frais d'inscription et le premier paiement seront retenus par l'école.**

RENVOI:

La direction de l'école se réserve le droit d'exclure tout élève à tout moment, définitivement ou provisoirement, soit dans l'intérêt de l'enfant, soit pour le bien de l'école. Dans l'éventualité où l'école exigerait le renvoi de l'enfant, le remboursement des frais de scolarité sera effectué au prorata du nombre de jour passés à l'école.

* Aucune absence de l'enfant ne justifiera un remboursement.

Frais de garderie : occasionnelle : il faut nous aviser à l'avance

8h à 9h :

15h30 à 16h30 :

Frais de retard: L'école se termine à **12h00** pour les enfants à demi-temps, à **15h30** pour les enfants à temps allongé et **16h30** pour les enfants de la garderie. Les retardataires seront **pénalisés \$20.00** **S.V.P. soyez ponctuel.**